



GÉRER LE RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

LES ENJEUX DE LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS

La prise en charge des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) est exclusivement financée par les cotisations versées par les employeurs. La compréhension des règles de calcul des cotisations AT-MP est aujourd'hui indispensable pour limiter l'accroissement des dépenses liées aux risques professionnels. Cet enjeu est d'autant plus prégnant au sein du secteur

sanitaire, social et médico-social que ses activités génèrent un nombre important d'accidents et exposent les professionnels à des risques psycho-sociaux. Cette formation permettra aux participants de mettre en place des mesures concrètes pour limiter les conséquences économiques et sociales des accidents du travail et des maladies professionnelles.

OBJECTIFS

- Comprendre les règles de calcul des cotisations accident du travail et maladie professionnelle
- Identifier les bonnes pratiques administratives de gestion et de suivi de dossiers d'accident du travail et de maladie professionnelle
- Amorcer une réflexion sur la contestation des décisions des caisses de sécurité sociale

CONTENU

Tarification des AT-MP : des enjeux économiques significatifs pour les établissements privés non lucratifs

- Le calcul du taux AT-MP dans le secteur privé non lucratif :
 - règles de calcul des cotisations AT-MP (période de référence, assiette, etc.)
 - notion d'établissement
 - suivi de la tarification via Net-entreprises
- Le compte employeur des établissements :
 - imputation des sinistres sur le compte employeur depuis la réforme de 2010
 - impact financier des conséquences des AT-MP : les coûts moyens
 - spécificités des salariés intérimaires

Suivi des dossiers AT-MP : de la déclaration à la décision de la caisse

- L'accident du travail :
 - notions d'accident du travail, d'accident de trajet, d'accident de mission
 - rédaction rigoureuse de la déclaration d'accident du travail
 - émission et motivation de la lettre de réserves
- La maladie professionnelle :
 - notion de maladie professionnelle dans le cadre d'un tableau de maladie professionnelle - Focus sur le tableau n°57 (TMS)
 - notion de maladie professionnelle hors tableau - Focus sur les troubles psychiques (RPS)
- L'instruction de la caisse primaire d'assurance maladie :
 - rôle de l'employeur lors de l'instruction du dossier AT-MP
 - information de l'employeur sur la fin de la procédure d'instruction
 - consultation des pièces auprès de la caisse
 - observations de l'employeur
 - réception des décisions prises par la caisse

La question de la remise en cause des décisions de la caisse

- L'indépendance des relations Caisse /Victime et Caisse /Employeur
- Contestation du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie
- Contestation des conséquences de l'accident ou de la maladie (durée des arrêts de travail, taux d'IPP)
- Aperçu des motifs de contestation



24 juin 2021



Classe virtuelle



325€
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail



Si la mise en place d'actions tendant à la maîtrise des risques professionnels apparaît légitime, les établissements privés non lucratifs doivent cependant être sensibilisés à la question de la santé au travail et de l'usure des professionnels afin de proposer des mesures de prévention et d'accompagnement, lesquelles permettront également de parvenir à l'objectif de limitation des conséquences des accidents du travail et des maladies professionnelles (Cf. Nos autres formations dans la rubrique «Ressources humaines et management»)

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Responsables des ressources humaines
- Cadres administratifs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pédagogie interactive alternant :**
- exposé approfondi des notions
 - cas pratiques
 - étude de pièces issues de dossiers contentieux

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit de la sécurité sociale